

DEPARTEMENT
DE L'HERAULT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BEZIERS

COMMUNE
DE
VIAS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2026-07-16-1a

L'An DEUX MILLE VINGT SIX et le 16 JUILLET

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Jean-Philippe CABASSUT, Maire.

Présents :

Mmes et MM. Jean-Philippe CABASSUT, Patrick HOULES, Nelly CHEVALET, Hervé CHANTIER, Marie-Laure GONZALEZ, Olivier BONNAUD, Alice GONZALEZ, Philippe BELLON, Janis GARCIA, Gilbert LIEHN, Myriam BEAUJARD, Sylvia BOULLENOT, Jean-Félix BOUDOU, Sébastien RONGIER, Audrey GINOT, Audran MONTEMAGGI, Laetitia JUNG, Céline MOLINA, Virginie WOUTERS, Bernard SAUCEROTTE, Muriel PRADES, Jean-Marie BENEZIS, Pascale GENIEIS-TORAL, Sandrine MAZARS, Jordan DARTIER.

Procurations :

*Philippe DUGENNE donne procuration à Hervé CHANTIER,
Lionel JORDAN donne procuration à Nelly CHEVALET,
Françoise DOMERGUE donne procuration à Alice GONZALEZ,
Patrick JOBARD donne procuration à Sébastien RONGIER.*

Secrétaire de Séance :

Nelly CHEVALET.

Objet : Installation d'une nouvelle conseillère municipale

Madame Annick CABANNES, Conseillère Municipale est décédée le 20 juin 2026.

Suite à cette triste disparition, il y a lieu de procéder à l'installation d'une nouvelle conseillère municipale.

En effet, aux termes de l'article L270 du Code Electoral, « *Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.* »

Il n'existe pas d'obligation à ce que le remplaçant soit de même sexe que son prédécesseur.

Monsieur le Maire a donc convoqué Madame Virginie WOUTERS et le Conseil Municipal procède à son installation.

Le tableau du Conseil Municipal est mis à jour ; communication sera faite à Monsieur le Sous-Préfet de cette modification.

CECI EXPOSÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L270 du Code électoral,

CONSIDERANT le décès de Madame Annick CABANNES survenu le 20 juin 2026,

CONSIDERANT l'ordre des candidats de la liste « Vias à Venir » présentée lors des élections municipales,

DELIBERE

- **PREND ACTE** du décès de Madame Annick CABANNES, conseillère municipale,
- **PREND ACTE** de l'installation de Madame Virginie WOUTERS en qualité de conseillère au sein du Conseil Municipal.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance



Jean-Philippe CABASSUT
Maire de VIAS



Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier
dans un délai de deux mois à compter du présent affichage.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique
« Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié le :

23/07/2026

23/07/2026